



Une autre vie s'invente ici

Paris, le 19 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

La transhumance inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Les Parcs naturels régionaux de France sont fiers de s'être associés à la candidature de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette reconnaissance décernée par l'Unesco ce mois de décembre récompense la qualité d'un dossier qui a réuni 10 pays européens.

En France, la candidature a été portée par le CORAM (Collectif des races de massifs), en lien avec les acteurs du pastoralisme et des territoires dont notre fédération, représentée par le Parc naturel régional d'Aubrac.

La transhumance et plus largement le pastoralisme sont au cœur de nombreux territoires de Parcs. Ces pratiques contribuent à façonner nos paysages et à protéger la biodiversité à travers une agriculture vertueuse liée à la nature. Elles sont porteuses de nombreuses solutions en réponse à l'effondrement de cette biodiversité ainsi qu'au dérèglement climatique.

Les Parcs mènent des actions pour préserver ces pratiques via l'accompagnement des mesures agro environnementales et climatiques (MAEC), la valorisation des races de massifs et des produits issus du pastoralisme (Marque Valeurs Parcs, AOP...) ou encore la sensibilisation du grand public à travers des sentiers pédagogiques ou de la signalétique.

Cette inscription protège largement des modes d'élevage et des pratiques de gestion pastorale en altitude, une gestion collective des territoires ainsi que des savoir-faire liés à l'élaboration de produits alimentaires. Un patrimoine ancien mais toujours tourné vers l'avenir et porteur de solutions innovantes. La mise en place d'un comité de pilotage international réunissant les dix pays partenaires ouvre ainsi des perspectives de coopération très prometteuses.

Rendez-vous est pris pour la remise officielle du certificat d'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'humanité avec l'ensemble des partenaires à la 60^e édition du Salon international de l'agriculture, du 24 février au 3 mars prochain.

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

Les 58 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4900 communes, 4,4 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 17 % du territoire métropolitain, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2250 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris – 01 44 90 86 20 www.parc-naturels-regionaux.fr

